

# halte au "franco-lavage" dans la pierre !

*Dans sa mission de défense des producteurs français de roches ornementales, le SNROC prépare un fascicule technique et promotionnel sur le thème de la pierre naturelle française dans la commande publique. Ce sujet est constamment d'actualité et le SNROC souhaite à travers cet ouvrage donner aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage toutes les informations susceptibles d'éclairer leurs choix. Diversité des sources matières, capacités de l'industrie française, critères environnementaux, développement durable et économie circulaire, appui technique à la rédaction des CCTP, exemples de réalisations, etc., ce document est un outil pertinent au service de tous les acteurs de la commande publique.*

*Il donnera notamment à ces derniers tous les moyens de s'assurer de la provenance des matériaux et produits qu'ils auront prescrits, et éviter ainsi le phénomène de "french-washing". Le SNROC explique sa démarche ci-après.*

## Le franco-lavage, quèsaco ?

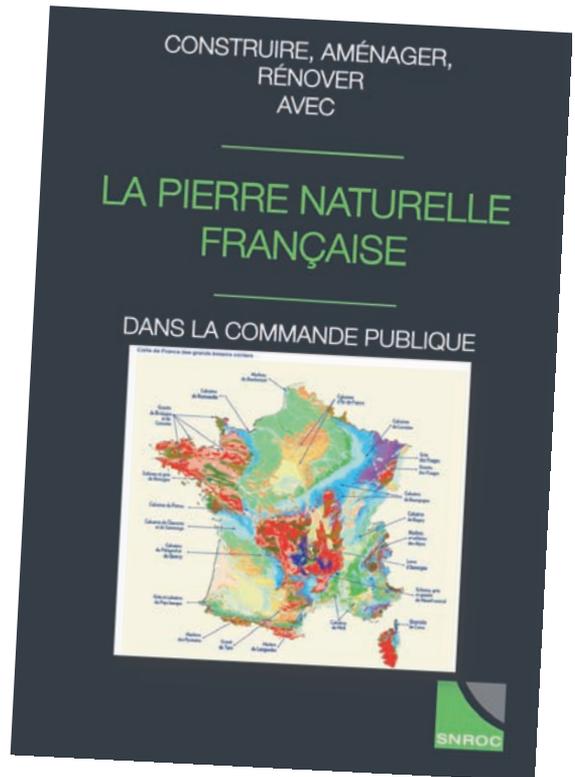
Cette notion est inspirée du «french washing», qui vient lui-même du fameux «green washing». Cette tendance consiste à faire passer pour «made in France» des produits fabriqués à l'étranger. Gage de qualité et de soutien à l'emploi local mais aussi preuve d'engagement écologique, le «fabriqué en France» attise la convoitise de nombreux opportunistes cherchant à s'en approprier tous les avantages, mais à moindres coûts.

Ce phénomène grandit en parallèle de l'appétence des consommateurs, et donc des donneurs d'ordre publics qui suivent la demande de leurs concitoyens, pour les produits français. Les Français ont évolué sur ce sujet. Il y a 20 ans, quand on leur posait la question «êtes-vous prêt à payer plus cher pour un produit français ?», les Français répondaient «non» à 80 %. Aujourd'hui, ils répondent «oui» à 80 %.

## Et ce franco-lavage n'épargne pas notre filière

Le SNROC a connaissance de marchés publics d'aménagements urbains remportés récemment par des entreprises peu scrupuleuses, qui font passer auprès des élus locaux leurs productions «made in ailleurs» pour des productions locales, tout en les accompagnant parfois de fiches techniques directement «copiées-collées» de leurs équivalents fabriqués en France.

Le SNROC se dresse avec véhémence contre ces



pratiques nuisibles à la filière dans son ensemble. Le SNROC prône la transparence, l'honnêteté, pour la défense des entreprises qui poursuivent leurs activités d'extraction, de transformation, en France, mais aussi des négociants, des importateurs, qui ont tout intérêt à tenir un discours clair et transparent sur l'origine de leurs produits, car aujourd'hui, tout se sait ou finit par se savoir. Fabriquer en France résulte la plupart du temps en un prix plus élevé que pour un produit fabriqué dans un autre pays, y compris européen. Tout le monde est au courant ! Ce prix est la conséquence du respect des Droits de l'Homme et du Travail, d'engagements éthiques, éco-responsables et du respect de normes environnementales contraignantes.

Il est hélas aujourd'hui aisé de duper, d'utiliser des noms français pour des produits fabriqués ailleurs, de glisser un drapeau bleu blanc rouge à mauvais escient.

Le rôle du SNROC, est d'être en veille, d'alerter puis éventuellement de lancer des actions juridiques afin de dénoncer les abus et les confusions, et de rappeler aux élus du Peuple, qu'un investissement de l'argent public dans la pierre française contribue non seulement à l'emploi

direct dans les carrières et usines, qui sont des emplois non délocalisables en milieu le plus souvent rural, mais aussi dans tous les domaines qui contribuent à cette activité : fournisseurs, commerce, éducation, social... 1 emploi dans la filière entraîne avec lui en moyenne 4 emplois indirects. C'est pourquoi le SNROC a œuvré dès le début des années 2010 pour que la pierre naturelle fasse partie des produits industriels et artisanaux non agricoles éligibles aux Indications Géographiques (IG). C'est aujourd'hui le seul matériau de construction concerné par l'IG et le SNROC se réjouit du nombre grandissant d'associations et d'entreprises qui affichent maintenant une Indication Géographique : Granit de Bretagne, Pierre de Bourgogne, Pierres marbrières de Rhône-Alpes, Pierre d'Arudy, et d'autres en préparation. Ces IG sont un signe officiel d'origine délivré par l'État et supervisé par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Elles garantissent aux consommateurs et aux acheteurs la provenance des produits et l'authenticité des savoir-faire mis en œuvre. Elles protègent les industriels et artisans des contrefaçons et de la concurrence déloyale, renforcent la valeur ajoutée des produits, soutiennent les savoir-faire et redynamisent les territoires par l'emploi.

Il est également important de rappeler ici que les caractéristiques des pierres naturelles doivent être mesurées à un rythme réglementée (essais d'identité, marquage CE, etc.). Elles doivent également être fournies par des laboratoires reconnus qui possèdent les compétences et les matériels nécessaires au respect des procédures d'essais normalisés en vigueur en Europe. En France, le label COFRAC en est une assurance. Notre filière a le privilège d'avoir bâti et de pouvoir s'appuyer sur un Centre Technique Industriel reconnu : le CTMNC. Ce centre dispose d'un laboratoire très équipé et est labellisé COFRAC pour l'ensemble des essais sur la pierre naturelle. De plus, il possède et alimente une base de données des pierres françaises, baptisée «Lithoscope» et a mis au point, la méthode de l'ADN de la pierre, déjà souvent présentée dans les colonnes de Pierre



*L'industrie française de la pierre naturelle utilise des technologies de pointe, également dans la fabrication de produits de voirie (©Pascal Bois).*

Actual. Ces deux derniers progrès permettent de vérifier techniquement et scientifiquement la réelle provenance géologique des pierres. Appuyons-nous, appuyez-vous sur cet atout, y compris pour la rédaction des CCTP !

Ces critères techniques, environnementaux et d'économie du long terme, devraient avoir plus de place dans les consultations publiques ; consultations qui, de plus, rédigées pour une réalisation par des entreprises générales, ne laissent que peu de place à la pierre proprement dite. Renforcer le critère du Bilan Carbone, allouer autour de la pierre et de sa pose seraient sans doute des voies judicieuses et pertinentes. Noyée dans les travaux publics sensu stricto, d'aménagement paysager, de mise en lumière et d'éclairages, etc., c'est la pierre qui notablement embellit, mais son poids dans les critères d'attributions est infime, voire négligeable. Alors à quoi bon parler d'aménagement urbain en pierre ?

Enfin et pour information, le SNROC vient d'élaborer un document de sensibilisation destiné aux maîtres d'ouvrage publics et à leurs maîtres d'œuvre pour les convaincre de commander ou prescrire la pierre naturelle française. Ce document sera diffusé et utilisable maintenant par tous les acteurs convaincus du bien-fondé de ce positionnement.